



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR



BNP PARIBAS
FORTIS

RÈGLEMENT 37^E FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR

Le 37^e Festival International du Film Francophone de Namur (FIFF Namur) se déroulera du 30 septembre au 7 octobre 2022 à Namur. L'asbl Festival International du Film Francophone de Namur est une association culturelle qui jouit du support financier et de la reconnaissance de nombreuses institutions publiques et privées, belges et étrangères.

1. Le Festival International du Film Francophone de Namur est ouvert à tou-te-s les cinéastes des pays membres adhérents de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)* ainsi que l'Algérie. (*54 Etats et gouvernements membres adhérents - https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Carte_88%20etats%20et%20gvts%20OIF.pdf)

2. Les objectifs du FIFF Namur sont

- de sensibiliser le public au cinéma et à l'audiovisuel francophone
- de donner aux créateur·rice·s la possibilité de faire connaître leurs œuvres en assurant la promotion et la diffusion des films de l'Espace francophone, en version originale
- d'être un lieu de rencontres privilégié des cinématographies et des cultures francophones
- de contribuer au développement de l'industrie cinématographique francophone
- d'aider à une meilleure compréhension entre les peuples

3. Conditions pour proposer un film au FIFF 2022*

(*sous réserve d'exceptions laissées à la libre appréciation du Comité de programmation du Festival)

Inscription

Toute personne souhaitant proposer un film au Comité de programmation doit remplir une inscription en ligne sur www.fiff.be. Ces inscriptions doivent être dûment et clairement complétées car les informations seront reprises pour le catalogue et le site internet en cas de sélection.

Date limite d'inscription : 31 mai 2022 – 23h59

1er février > 28 février : gratuit

1er mars > 31 mars : 12 euros pour un court métrage / 25 euros pour un long métrage

1er avril > 31 mai : 15 euros pour un court métrage / 35 euros pour un long métrage

Les films proposés pour la 37^e édition doivent

Pour tous

- être produits et/ou réalisés dans un des 54 états membres adhérents de l'OIF - Organisation Internationale de la Francophonie (https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/ Carte_88%20etats%20et%20gyts%20OIF.pdf) ; être produits en Algérie
- être présentés dans leur langue originale : soit en français, soit dans la langue autochtone avec un sous-titrage français
- avoir été produits après le 15 juin 2021
- ne pas déjà avoir été inscrit lors d'une édition précédente du FIFF Namur

Pour les longs métrages (LM), fiction et animation

- avoir une durée de plus de 60 min
- ne pas avoir déjà fait l'objet d'une diffusion publique en Belgique

Pour les courts métrages (CM), fiction et animation

- avoir une durée comprise entre 1 et 30 min

NB : Peuvent concourir au Prix du Jury - Coup de cœur belge uniquement les films produits en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou réalisés par une personne originaire de la FWB

Pour les longs et courts métrages documentaires

Seuls les **documentaires belges** peuvent être soumis au Comité de programmation. Cependant, ce dernier se réserve la possibilité de programmer des documentaires internationaux découverts lors de son travail de prospection.

Pour la pré-sélection, merci d'envoyer vos films uniquement via liens type VIMEO (nous n'accepterons pas de fichier à télécharger).

Support obligatoire pour les projections durant le Festival : **DCP**. La création de celui-ci est **à charge des ayants-droits**. En cas de sélection, celui-ci devra être envoyé en dématérialisé (via le FTP du festival) **pour le 14 septembre 2022 au plus tard**.

NB : Les DCP doivent être compatibles avec les différents serveurs du Festival ; les KDM doivent être programmés au minimum pour toute la durée du Festival (du 30 sept. au 7 oct.) ainsi que pour les différentes salles de projection du FIFF.

Pour les films dans une langue autre que le français, merci de noter que **les sous-titres français sont obligatoires** pour la copie de projection lors du Festival et **sont à charge des ayant-droits**.

4. Le Comité de programmation du FIFF de Namur demeure seul habilité à accepter ou à refuser tout film proposé au Festival et à décider de toute exception au règlement. Les décisions du Comité seront communiquées dans le courant du mois d'août.

Merci de noter que ces décisions ne seront pas motivées.

5. Le Comité programmera les films sélectionnés parmi les sections suivantes :

En compétition :

- Compétition officielle
Les films incontournables du moment qui font la part belle à l'émotion et à la réflexion.
- Compétition du court
Une sélection de titres révélateurs de la vitalité du format court francophone belge et international, comme autant d'invitations à la découverte.
- Compétition 1ère œuvre
Un éventail de premiers films innovants, engagés et singuliers

En exclusivité :

- Les Pépites
Un panorama de longs métrages de fiction, d'animations et documentaires projetés en primeur hors compétition au FIFF, avant leur sortie en salle.
- Cap sur la Flandre
Nos compatriotes nous offrent le meilleur de leur cinématographie comme autant d'opportunités de se découvrir à travers l'autres.

Séances spéciales

Au programme : séances évènements, séances en audiodescription ou pour les malentendant.e.s, longs métrages à (re)découvrir, séances de courts métrages hors compétition, etc.

FIFF Campus

Une programmation de longs et courts métrages spécialement conçue pour le public scolaire, dès l'âge de 3 ans.

NB : Un film peut être présenté dans plusieurs sections / Ex : un long métrage pourra être présenté à la fois en Compétition officielle et en FIFF Campus.

6. Les films présentés au Festival dans le cadre des Compétitions seront choisis par le Comité de programmation et après accord du-de la producteur-riche ou toute autre personne habilitée.

7. La sélection d'un film implique de la part du-de la producteur.riche ou de toute autre personne habilitée de :

- faire parvenir son accord quant à la présentation du film sélectionné
- pour le **05 août 2022** au plus tard pour les **courts métrages sélectionnés**
- pour le **26 août 2022** au plus tard pour les **longs métrages sélectionnés**
- garder la confidentialité de cette sélection jusqu'à la date de la conférence de presse (mi-septembre)
- s'engager à faire participer les lauréat.e.s respectif-ve-s aux cérémonies de remise de prix
- mentionner aux médias, dans le matériel promotionnel et les réseaux sociaux la/les sélection(s) et, le cas échéant, le(s) prix obtenu(s) lors du 37^e FIFF

8. Aucun film ne pourra être retiré une fois l'accord donné quant à sa présentation au FIFF.

9. Aucun film inscrit et programmé au Festival ne sera projeté dans une autre ville de Belgique sans l'autorisation écrite du-de la producteur-riche ou éventuellement de son-sa représentant-e en Belgique dans le cas où il serait expressément habilité à la donner.

10. L'expédition et la réexpédition des copies de projections des films présentés à Namur seront coordonnées par le Festival conformément aux indications qui auront été données à cet effet (cf conditions au point 11). **Le Festival ne prendra pas en charge le coût de réexpédition de la documentation transmise (affiches, etc...) pour la promotion du film pendant le Festival.**

11. Le Festival privilégiera la réception des copies de projections en dématérialisé via le FTP du festival. Dans les cas où le DCP serait envoyé par coursier, le FIFF assurera soit les frais de l'expédition soit les frais de la réexpédition des copies de projection des films sélectionnés. Les frais d'assurance des films inscrits sont à la charge du Festival.

12. Les frais inhérents à l'invitation des producteur-riche-s, réalisateur-riche-s et interprètes des films sélectionnés seront expressément définis par mail adressé par la Direction du Festival à chaque personne concernée. **Dans le cas d'une co-réalisation de court métrage, le Festival n'assumera les frais que d'une seule invitation.**

13. Plusieurs Jurys départageront les films présentés dans les différentes compétitions du 37^e FIFF Namur :

- **Jury Longs métrages**
- **Jury Courts métrages**

Ces Jurys sont constitués de personnalités et de professionnel.le.s du cinéma provenant des différents pays de l'Espace francophone. Les membres de ces Jurys ne pourront être associés de quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

- **Jury Emile Cantillon (1^{re} œuvre)**

Ce jury est constitué prioritairement d'étudiant.e.s en école du cinéma des états membres de l'OIF.

- **Jury Junior**

Ce jury est constitué de 7 jeunes belges francophones âgés de 12/13 ans. Ils remettent un prix à un long métrage parmi une sélection définie par le Comité de programmation.

- **Jury UNamur**

Ce jury est constitué d'étudiant.e.s de l'Université de Namur. Ils.Elles remettent un prix uniquement à un court métrage.

14. Bayard et Prix (dotations 2021 sous réserve de modifications en 2022)

14.1. LONGS MÉTRAGES

14.1.1. Le JURY LONGS MÉTRAGES décernera les prix suivants au sein de la Compétition officielle :

Bayard d'Or du Meilleur film

Eye-lite offre 15.000€ au distributeur pour la promotion et la diffusion en salles commerciales en Belgique.

Bayard spécial du Jury

ADN Studio offre au-à la réalisateur.rice des services d'étalonnage/DCP sur son prochain film pour une valeur de 2.000€, à valoir dans les facilités d'AdnStudio, à Bruxelles.

Bayard du Meilleur scénario

La SACD Belgique offre 2.500 € à l'auteur.rice.

Bayard de la Meilleure photographie

Eye-lite offre un prix d'une valeur de 5.000 € en location de matériel au.à la directeur.rice de la photographie.

Bayard de la Meilleure interprétation

Prix Agnès

L'Agnès prix de l'imaginaire égalitaire offre 5.000 € à l'auteur.rice dont l'œuvre témoigne d'un regard original et novateur. Ce prix est le fruit de la rencontre entre « Elles font des films » et « ¡Ya! assemblée féministe ». Il est remis exclusivement par des professionnel.le.s dans les festivals dotés d'instances d'avis paritaires.

14.1.2. Le JURY EMILE CANTILLON décernera les prix suivants au sein de la Compétition 1ère œuvre :

Bayard de la Meilleure 1^{re} Œuvre

*La Fédération Wallonie-Bruxelles offre 7.500 € au distributeur (localisé en Wallonie ou à Bruxelles) pour la promotion et la diffusion en salles commerciales en Belgique
BNP Paribas Fortis offre 5.000 € au distributeur belge pour une aide à la promotion du film primé.*

Prix de la Meilleure interprétation

Prix Le Petit Agnès

Le Petit Agnès prix de l'imaginaire égalitaire offre 2.500 € à l'auteur.rice dont le premier long métrage témoigne d'un regard original et novateur. Ce prix est le fruit de la rencontre entre « Elles font des films » et « ¡Ya! assemblée féministe ». Il est remis exclusivement par des professionnel.le.s dans les festivals dotés d'instances d'avis paritaires.

14.2. COURTS MÉTRAGES

14.2.1 Le JURY COURTS MÉTRAGES décernera les prix suivants au sein de la Compétition du court :

Bayard du Meilleur court métrage

Thomas & Piron offre 3.000 € au.à la réalisateur.rice.

Prix du Jury - Coup de cœur international

Prix du Jury - Coup de cœur belge

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre 2.500 € au.à la réalisateur.rice.

NB : Peuvent concourir au Prix du Jury - Coup de cœur belge uniquement les films produits en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou réalisés par une personne originaire de la FWB

Prix de la mise en scène

ADN Studio offre au.à la réalisateur.rice des services d'étalonnage/DCP sur son prochain film pour une valeur de 1.500€, à valoir dans les facilités d'AdnStudio, à Bruxelles.

Prix de la Meilleure photographie

Eye-lite offre un prix d'une valeur de 2.000 € en location de matériel au.à la directeur.rice de la photographie

Prix de de la Meilleure interprétation

14.3. AUTRES PRIX

Prix du Jury Junior

Une photographie d'un-e artiste belge est remise au-à la réalisateur.rice lauréat.e

Prix du Public Long métrage

Attribué à un long métrage de fiction programmé dans le cadre des sections Compétition officielle / Compétition 1ère œuvre / Les Pépites

La Ville de Namur offre 2.000 € au/à la réalisateur.rice pour une aide à la réalisation

Prix du Public Court métrage

Attribué à un film programmé dans le cadre de la Compétition du court

La Ville de Namur offre 1.000 au/à la réalisateur.rice pour une aide à la réalisation

14.4 PRIX OFF

14.4.1 LONGS MÉTRAGES

Prix Be TV

Attribué à un long métrage de fiction programmé dans le cadre des sections Compétition officielle / Compétition 1ère œuvre / Les Pépites

BeTv soutient la diffusion et la promotion du cinéma francophone par l'intermédiaire de ce prix consistant en l'achat des droits de diffusion sur la chaîne pour la somme de 5.000 €

Prix RTBF

Attribué à un long métrage de fiction programmé dans le cadre des sections Compétition officielle / Compétition 1ère œuvre / Les Pépites

La RTBF soutient la diffusion et la promotion du cinéma francophone par l'intermédiaire de ce prix consistant en l'achat des droits de diffusion sur la chaîne pour la somme de 10.000 €

14.4.2 COURTS MÉTRAGES

Prix RTBF-La Trois

Attribué à un court métrage de fiction ou d'animation programmé dans le cadre de la Compétition du Court.

Le Prix RTBF-La Trois consiste en l'acquisition des droits de diffusion du court métrage primé, à hauteur de 100 € la minute.

Prix BeTV

Attribué à un court métrage de fiction ou d'animation programmé dans le cadre de la Compétition du Court.

BeTV soutient la diffusion et la promotion du cinéma belge francophone par l'intermédiaire de ce prix consistant en l'achat des droits de diffusion pour la somme de 1.500 €

Prix UNamur

Attribué à un des courts métrages sélectionnés dans le cadre de la section Compétition du Court
L'Université de Namur offre 500 € au/à la réalisateur.rice

Prix Marion-Hänsel

Attribué à un court métrage au sein de la Compétition du Court.
Man's Films Productions offre 1.000€ au.à la réalisateur.rice.

NB : Pour l'ensemble des prix attribués, il ne sera pas décerné d'ex-æquo. Une mention peut néanmoins être décernée.

15. La participation au Festival International du Film Francophone de Namur entraîne l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une délibération sans appel de la commission exécutive du Festival.

RÈGLEMENT ÉTABLI LE 31 JANVIER 2022.

info@fiff.be · www.fiff.be · 0032 81 24 12 36